

N° 05 OCT. 2022

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gence

N° 202200556

Le Président de Limoges Métropole,

VU la loi de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-46, R.151-18 et L.151-17,
 VU la délibération en date du 12 juin 2022 approuvant le Plan local d'urbanisme de Saint-Gence,
 VU le code de l'environnement, notamment l'article L.101-1,
 L'arrêté portant les documents annexes,
 L'arrêté portant le présent arrêté, et à la suite de quoi il a été décidé de mettre à jour les annexes du document d'urbanisme du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gence.

ARRÊTÉ

Article 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gence sont mises à jour de la manière suivante, annexes du présent arrêté. Le mise à jour consiste à l'ajout de l'annexe des cartes cadastrales.

Article 2. La mise à jour a été effectuée par les documents annexes à la disposition du public à la mairie de Saint-Gence et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Saint-Gence et au siège de Limoges Métropole, ainsi qu'en copie.

Fait à Limoges, 19 rue Renaud PAILLESTE, le 05 OCT. 2022

Le Président,

Gilles GILBERT

Président
 Plan local d'urbanisme
 Plan d'urbanisme
 19 rue Renaud PAILLESTE
 87000 LIMOGES

Arrêté N° 05 OCT. 2022



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gence

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200556_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_SAINTE_GENCE.pdf
 (.pdf, 3,3 Mo)



TÉLÉCHARGER